RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2019 - 03 DU 17 JANVIER 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Lomé, le 15 novembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de viabilisation du site et de construction de 944 logements sociaux à Ouèdo dans la commune d'Abomey-Calavi, en République du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 14 janvier 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA, signé à Lomé, le 15 novembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de viabilisation du site et de construction de 944 logements sociaux à Ouèdo dans la commune d'Abomey-Calavi, en République du Bénin.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2019

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Mun lue my Séverin Maxime QUENUM

Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable,

José TONATO

AMPLIATIONS: PR: 6 - AN: 4 - CC: 2 - CS: 2 - CES: 2 - HAAC: 2 - HCJ: 2 - MEF: 2 - MJL: 2 - MCVDD: 2 - AUTRES MINISTERES: 19 - SGG: 4 - JORB: 1.